



DÉCLARATION SNETAA-FO CAPA DU 13 DÉCEMBRE 2012

Notre organisation, représentative à tous les niveaux, a déjà eu largement l'occasion d'exprimer son opposition au projet de loi sur la «refondation de l'École de la République». Mais nous profitons tout de même de cette CAPA des PLP pour exprimer à nouveau nos désaccords avec ce projet qui a été présenté ce vendredi 14 décembre par le MEN au Conseil Supérieur de l'Éducation.

Alors que l'Enseignement Professionnel avait besoin d'un changement profond, concret, répondant à des attentes légitimes comme, par exemple, des propositions permettant des améliorations des conditions de travail, des créations de postes nécessaires aux dédoublements des Heures d'Enseignement Général pour répondre aux besoins des élèves en grandes difficultés, des mesures de nature à stopper la violence qui envahit les établissements, à restaurer l'autorité et le respect des PLP, et ce, au plus haut niveau, des mesures pour supprimer les CCF et les évaluations par compétences, pour restaurer un vrai diplôme national ou pour revaloriser les salaires qui sont parmi les plus bas des pays de l'OCDE, **le projet présenté contient à la fois le maintien des contre-réformes du gouvernement précédent et l'ajout de mesures visant à abîmer le service public d'Éducation Nationale et le statut des PLP en particulier.**

En effet, le maintien de la mastérisation inapplicable pour un grand nombre de PLP, la carte des formations professionnelles arrêtée et pilotée par les Régions, l'orientation scolaire et les CIO transférés aux Régions, la «territorialisation» de l'Enseignement Professionnel, la volonté de développer la formation par apprentissage en permettant aux CFA d'accueillir des jeunes sous statut scolaire pendant 1 an, tout cela au nom d'un soi-disant consensus qui serait issu des «débats» sur la «refondation de l'École», nous obligent déjà à préparer nos collègues PLP à la mobilisation contre cette éventuelle future contre réforme ! **Le SNETAA-FO ne laissera pas l'État modifier le cadre de travail, la mission et le statut des PLP !** Le bon sens voudrait que ces projets soient abandonnés et que s'ouvrent enfin de vraies négociations sur les revendications. **Notre fédération, la FNEC-FP-FO, qui soutien pleinement le combat du SNETAA pour les PLP, a voté contre ce projet au CSE du 14 décembre !**

Pour ce qui concerne plus particulièrement ce pourquoi nous sommes aujourd'hui en CAPA des PLP, c'est-à-dire l'avancement d'échelon, le SNETAA-FO tient à rappeler que passer à l'échelon supérieur constitue pour les fonctionnaires le seul moyen de voir leur salaire augmenter... En effet, le gouvernement a récemment confirmé le blocage de la valeur du point d'indice pour la troisième année consécutive dans le cadre du budget d'austérité 2013. Ce blocage, conjugué avec l'augmentation progressive de la retenue pour pension civile décidée dès 2010 et accélérée dès juillet dernier, conduit à une baisse de la rémunération des PLP (-0,12% en net dès novembre 2012). Cela est inadmissible ! Et la loi de finances 2013 est un nouveau plan d'austérité : 30 milliards de coupes auxquels s'ajoutent 60 milliards de réductions des dépenses publiques dans les 5 prochaines années (dont 10 milliards sont prévus pour le financement du pacte de compétitivité) dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) qui se substitue à la RGPP.

L'avancement d'échelon, garantie du statut général des fonctionnaires, est donc dans le viseur du gouvernement !

Le décret n°2012-702 du 7 mai 2012 substituant à la notation annuelle l'évaluation triennale sur la base d'un entretien professionnel abrogé le 27 août 2012 s'inscrivait pleinement dans cette logique et Vincent Peillon n'a pas caché, lors de sa prise de fonctions, vouloir rouvrir le chantier de l'évaluation des enseignants arguant qu'on ne pouvait pas en rester au statu quo.

Le SNETAA-FO continue de revendiquer que chaque agent puisse bénéficier du droit à une carrière complète, c'est-à-dire parvenir à l'indice terminal de son corps de la Hors Classe, la préservation de la grille unique de la Fonction Publique d'Etat et la l'augmentation immédiate d'au moins 5 % de la valeur du point d'indice.

Pour finir, le SNETAA-FO souhaite remercier les services du rectorat pour leur travail.

Les Commissaires Paritaires du SNETAA-FO